

Schéma de Promotion des Achats Socialement et Economiquement Responsables

SPASER EFS - 2023-2025



Validation du SPASER :

Validé par le Comité d'audit de l'EFS le
17 mai 2023, ainsi que par le réseau des
Secrétaires Généraux.

Date de diffusion du rapport : 19/06/2023

1. PREFACE	3
2. INTRODUCTION	4
3. NOS ENGAGEMENTS RSE	4
4. AXE 1 - LA COORDINATION DE L'ACHAT PUBLIC AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE A L'EFES	5
5. Axe 2 - UNE COMMANDE PUBLIQUE SOCIALE ET ÉQUITABLE	7
5.1. Promouvoir l'économie sociale et solidaire via la commande publique - Encourager l'emploi des personnes en difficultés (Insertion et Handicap)	7
5.2. Lutter contre toutes les discriminations et promouvoir l'égalité	7
6. Axe 3 - UNE COMMANDE PUBLIQUE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	9
6.1. Agir pour la santé de tous et la préservation des ressources naturelles	9
6.2. Promouvoir l'économie circulaire et raisonner en cycle de vie	9
7. Axe 4 - LA COMMANDE PUBLIQUE, OUTIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RESPONSABLE	12
7.1. Faciliter l'accès à la commande publique	12
7.2. Innovation	12
8. GLOSSAIRE	14
9. Annexe 1 – Préface du PNAD 2021-2025	15

1. PREFACE

L'Europe impulse depuis 2003 une politique en faveur de l'achat durable, tant publique que privée.

La France, comme une vingtaine de pays membres, a d'ores et déjà adopté des lois et divers plans d'actions¹.

L'Établissement Français du Sang (EFS), en sa qualité d'**opérateur unique civile de la transfusion sanguine**, inscrit dans un modèle éthique, a communiqué sur sa responsabilité sociétale dès 2015.

En 2017, la **Charte de déontologie de l'achat public** a eu pour objectif de porter, en interne et en externe, le cadre dans lequel le Président souhaitait que les achats de l'EFS se déroulent.

Le Plan Ministériel des Administrations Exemplaires, remplacé à ce jour par **le Plan des Services Publics Ecoresponsables (PSPE)** a désigné les axes prioritaires de l'EFS de 2017 à ce jour.

Une **Politique achats durables 2020-2024** a alors complété le dispositif, priorisant les domaines d'actions, en cohérence avec le PSPE et soulignant l'importance de l'engagement des décideurs et de la formation des acteurs de la commande publique pour atteindre les objectifs.

Plus récemment, la loi Climat et résilience a été publiée au Journal officiel de la République française le 24 août 2021. Elle inclut plusieurs mesures destinées à mieux prendre en compte le développement durable lors de la passation et l'exécution des contrats de la commande publique.

Le Plan national d'action de promotion des achats publics durables 2021-2025 (PNAD) a pour vocation première d'inspirer les organisations publiques, de les inciter à adopter une politique d'achats durables et à formaliser la politique nationale en faveur de l'achat durable, tant public que privé.

Les Schémas de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER), instaurés par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, constituent un des leviers permettant la prise en compte du développement durable par les acheteurs.

L'article 35 de la loi Climat et résilience renforce leur contenu et améliore leur gouvernance afin de mieux accompagner les acheteurs dans la voie d'achats responsables.

Ainsi, l'article L. 2111-3 du code de la commande publique modifié renforce les obligations de publicité des SPASER en prévoyant que, désormais, ils doivent être rendus publics notamment via une mise en ligne sur le site internet (s'il existe) des acheteurs concernés. Le renforcement de la publicité des SPASER permettra de valoriser les acheteurs responsables et de diffuser les bonnes pratiques.

¹ En annexe une synthèse du dispositif français

2. INTRODUCTION

En tant qu'établissement public disposant d'un statut de nature législative et doté d'un budget achat de plus de 50 millions d'euros², l'EFS communique à compter du 1^{ER} Janvier 2023 un **SPASER**, ayant pour objectifs de :

- Présenter un premier bilan de la politique achats engagée depuis plusieurs années,
- Rappeler les indicateurs retenus et les objectifs à atteindre au travers de trajectoires,

en cohérence avec le **PNAD 2021-2025**, son **Contrats d'Objectifs et de Performance** (COP 2020-2024 – Volet 5) et **ses propres engagements RSE**, ci-dessous rappelés.

A titre d'information, opérateur civil unique de la transfusion sanguine dans notre pays, l'EFS a pour mission principale l'autosuffisance nationale en produits sanguins. Il s'investit par ailleurs dans de nombreuses activités, comme les analyses de biologie médicale, la thérapie cellulaire et tissulaire ou la recherche. Il regroupe, en 2021, 9 819 collaborateurs établis sur l'ensemble de la métropole ainsi qu'en Martinique, Guadeloupe-Guyane et à la Réunion.

Il est doté d'un budget achat d'environ 300 millions d'euros, notifié au niveau national en moyenne 500 procédures de marchés publics de plus de 40k€HT par an.

3. NOS ENGAGEMENTS RSE

Prendre soin des ressources précieuses et irremplaçables, comme nous prenons soin du sang depuis plus de 20 ans.

L'EFS est aussi vital pour le système de santé français que le sang l'est pour l'organisme.

Ses 10 000 professionnels œuvrent chaque jour, partout en France, pour donner au sang le pouvoir de soigner.

La Responsabilité Sociétale des Entreprises de l'Etablissement trouve sa raison d'être dans une matière infiniment précieuse : le sang.

- Une matière qui soigne plus d'un million de patients chaque année,
- Une matière qui convoque des valeurs altruistes et éthiques à travers le don qu'effectuent chaque année 3 millions de citoyens,
- Une matière qui nécessite une forte expertise, que l'EFS possède à travers le talent et les capacités d'innovation de ses 10 000 collaborateurs,

Parce que, depuis plus de 20 ans, l'EFS met toute son excellence à prendre soin de cette matière précieuse et irremplaçable, il s'engage à prendre soin de toutes les autres ressources précieuses et rares, et en particulier les ressources humaines et environnementales.

L'engagement de l'EFS lui permet aujourd'hui de déployer une stratégie « **Responsabilité Sociétale des Entreprises** » opérationnelle au service de l'intérêt général. Cette stratégie d'engagement sociétal et environnemental se structure autour de 4 défis majeurs :

- Protéger et développer notre capital humain,
- Réduire notre empreinte environnementale,
- Agir pour une culture de solidarité citoyenne,
- Favoriser le développement des économies locales.

² Le montant annuel minimal d'achats des établissements publics concernés par cette obligation est abaissé de 100 millions d'euros à 50 millions d'euros au 1er janvier 2023, en application de l'article D. 2111-3 du code de la commande publique modifié par le décret n°2022-767 du 2 mai 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique

4. AXE 1 - LA COORDINATION DE L'ACHAT PUBLIC AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE A L'EFS

Ce qui a été fait

Une démarche volontaire des acteurs de l'achat public de l'EFS

Les acheteurs publics et juristes marchés de l'EFS sont sensibilisés depuis de nombreuses années à l'achat durable.

En 2018, un groupe de travail Achats durables a été mis en place par la Direction des achats afin de mener des actions spécifiques de promotion et de professionnalisation sur des thèmes définis, en lien avec la politique achats durables nationale, elle-même cohérente avec le PSPE.

Ainsi les réseaux nationaux des acheteurs publics et des juristes marchés de l'EFS sont régulièrement informés. Une première **journée EFS de l'achat durable**, à l'initiative de la Direction des Achats, de l'Immobilier et de la Maintenance, et coanimée avec la Direction juridique et de la Conformité, s'est tenue en mars 2022. Ce type de journée sera amené à être renouvelé au moins une fois par an, afin de présenter le tableau de bord achats durables et de mesurer l'atteinte des objectifs, de former et de partager les meilleures pratiques.

Par ailleurs, afin que la mobilisation soit maximale, le **corpus documentaire** interne relatif à la commande publique intègre, à différentes étapes, la formalisation d'un questionnement relatif à l'achat durable, et notamment au stade de la note stratégique achat (**NSA**³, formulaire visant à tracer la stratégie achat adoptée par le groupe de travail au lancement de la procédure de marché, présentée et validée par les responsables achats-marchés.

Un **clausier RSE EFS**, issu d'un benchmark interne et externe, a ainsi été constitué et présenté lors de la journée achats durables 2022 afin de coordonner et en même temps simplifier le travail de recherche des acheteurs et juristes de l'EFS.

Une démarche soutenue par le partage avec des acteurs de la promotion des achats socialement responsables

- *En interne* : **Le Département national HSE** a supervisé la réalisation d'un Bilan Carbone de l'EFS en 2020 sur l'année de référence 2019 et un diagnostic RSE en 2021, **mettant notamment en exergue les achats présentant un impact environnemental le plus négatif**.
Par la réalisation de ce bilan, des conseils ont pu être délivrés pour faire évoluer certaines considérations dans les marchés publics de l'EFS.
Compte tenu de la maturité relative de certains secteurs d'activités économiques, ces conseils sont parfois à confronter à la capacité des opérateurs économiques à répondre, lors du sourcing et avec les titulaires de marchés en cours d'exécution, lors de revues de contrats.
- *En externe* : L'EFS adhère depuis fin 2020 à la plateforme et à l'association **HANDECO**, afin de simplifier le sourcing des acheteurs (accès à la base de données) sur les organismes réalisant de l'insertion sociale, et leur permettre de réserver au secteur de la RSS, quand le sourcing est positif, des marchés de prestations ou de fournitures. Des ateliers sont également régulièrement planifiés pour échanger sur les meilleures pratiques et mieux les soutenir.

Notre trajectoire

- Diffuser et communiquer autour du schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables (**SPASER**), en remplacement la politique achats durables 2020-2024 ;

³ applicable aux achats d'une valeur supérieure au seuil des procédures formalisées

- Grâce à un **contrôle de gestion achats national (CGAN)**, mettre en place un tableau de bord de pilotage achat durable plus automatisé, tant au niveau national que local, afin de valoriser les performances achats locales et nationales.
- Mettre en œuvre les conseils reçus pour les familles d'achats les plus « impactantes » en matière de **Bilan Carbone®** et intégrer systématiquement des critères durables avec un taux minimum de 10% dans les cahiers des charges des marchés alimentaires, vêtements de travail, entretien, transport, DMU et pour l'achat de goodies (notamment), après échanges avec les acteurs des secteurs d'activités concernés, afin de faire progresser ces mêmes secteurs.
- **Former systématiquement des acheteurs et juristes marchés** : Définir un plan de formation national pluri-annuel relatif à l'achat durable pour couvrir tous les aspects et actualiser les connaissances.
- **Sensibiliser les prescripteurs** : le juste besoin, la mutualisation régionale et nationale, plus d'ouverture au changement, à l'innovation, aux variantes : une politique de sensibilisation doit être construite auprès des prescripteurs, par réseau métier et à chaque procédure, afin de « casser les préjugés » et faire davantage adhérer les prescripteurs aux évolutions de pratiques achats.

5. Axe 2 - UNE COMMANDE PUBLIQUE SOCIALE ET ÉQUITABLE

Ce qui a été fait

En 2021, sur la base du fichier de rapportage de la DAE pour les performances achats durables, l'EFS déclare que le nombre de procédures intégrant des considérations sociales est de **19% des procédures notifiées**, soit 86 procédures sur 443.

L'EFS achète en 2021 pour 2.4 millions d'euros TTC auprès de 56 structures (APAHJ, EA, ESAT ...) sur tout le territoire français.

5.1. Promouvoir l'économie sociale et solidaire via la commande publique - Encourager l'emploi des personnes en difficultés (Insertion et Handicap)

Depuis 2016, l'EFS mesure l'achat auprès des structures d'insertion par le travail, en % du chiffre d'affaires global, et en valeur absolue ainsi qu'en nombre de structures.

Un accord national de l'EFS portant sur l'emploi, l'insertion professionnelle et le maintien des personnes en situation de handicap, signé en mars 2020, pour la période 2020-2022, mentionne, en son article 2.5 que « la politique de sous-traitance se décline comme suit :

- Diversification des prestations à sous-traiter ;
- Réservation des marchés ou des lots au sein d'un marché, avec le milieu adapté ou protégé ;
- Favoriser la mise à disposition de personnels d'ESAT ou d'EA.

L'EFS s'engage à développer sa politique en faveur du secteur adapté et protégé sous réserve de l'atteinte du taux de 6% d'OETH ; dans le cas contraire, l'EFS plafonnera ses liens et prestations confiés au secteur adapté et protégé.

Depuis la signature de cet accord, l'EFS a toujours dépassé le seuil de 6% d'OETH, et les achats auprès des organismes d'insertion n'ont pas été plafonnés.

L'EFS a identifié que certaines prestations, aujourd'hui confiées à des ESAT par le biais de marchés réservés, pourraient évoluer, pour des raisons stratégiques, en internalisation, aussi le réseau achats travaille-t-il en lien avec HANDECO, à découvrir des secteurs investis par ces structures, peu ou pas connus, de façon à ouvrir de nouveaux segments d'achats à l'achat réservé.

5.2. Lutter contre toutes les discriminations et promouvoir l'égalité

L'EFS contrôle systématiquement le respect des accords internationaux sur l'organisation du travail.

Notre trajectoire

L'objectif du PNAD 2021-2025 est un taux de 30% des marchés notifiés⁴ annuellement à compter de 2025 qui intègrent une considération sociale.

- La DAE⁵ fixe au national le plan de progrès suivant :

_Objectif EFS	2022	2023	2024	2025
Taux de marchés notifiés avec considération sociale	15%	20%	25%	30%

- Compte-tenu de son niveau de performance, l'EFS se fixe le plan de progrès suivant :

_Objectif EFS	2022	2023	2024	2025
Taux de marchés notifiés avec considération sociale	22%	25%	28%	30%

- Ce plan de progrès va impliquer **la professionnalisation évoquée en axe 1** d'une part, **et une meilleure connaissance des secteurs d'activités économiques** d'autre part, pour réserver des marchés.
- L'EFS envisage de modifier les documents type DC1/DC2 de façon à ce **que les candidats aux procédures de marchés publics s'engagent en matière de non-discrimination (religieuse, raciale, Homme/Femme)** et prouvent leur engagement. Le suivi de l'exécution des marchés sera renforcé.
- L'EFS complètera le tableau de bord achats d'un indicateur national mesurant le nombre d'heures d'insertion réalisées dans le cadre des marchés de l'EFS, en définissant les modalités de recueil.
- Le taux ci-dessus mentionné sera décliné en deux sous-indicateurs, pour dénombrer les marchés de plus de 25k€HT (seuil de l'obligation de l'OPEN DATA), et les marchés de moins de 25k€HT.

⁴ Le PNAD ne fixe pas de seuil minimum de valeur des marchés notifiés.

⁵ La DAE effectue ses calculs pour les achats de plus de 40 000 €HT.

6. Axe 3 - UNE COMMANDE PUBLIQUE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Ce qui a été fait

En 2021, sur la base du fichier de rapportage de la DAE pour les performances achats durables, **l'EFS déclare que le nombre de procédures intégrant des considérations environnementales est 218 procédures sur 443, soit 49% des procédures notifiées.**

6.1. Agir pour la santé de tous et la préservation des ressources naturelles

L'EFS, dans ses marchés de fournitures et de services, nationaux ou locaux concernés :

- Recourt à des matières bio-sourcées dans le marché national de fourniture de consommables d'hôtellerie à usage unique et à impact environnemental limité ;
- Limite la consommation de consommables à usage unique par l'utilisation de vaisselle réutilisable ;
- Intègre une gamme Bio/Commerce équitable dans le marché national « fourniture de produits alimentaires (hors produits frais) » ;
- Intègre la réduction de la production des déchets, et le tri sélectif, et a commencé à supprimer l'achat de bouteilles d'eau en plastique⁶ ;
- Prend en compte la réduction de la consommation d'eau de façon générale,
- Intègre l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'entretien de ses espaces verts ;
- Optimise la politique d'approvisionnement, de façon à limiter les livraisons, et les déplacements qu'elles impliquent, dans la limite des capacités de stockage et de la sécurité des approvisionnements.
- S'engage à respecter, grâce à son marché de location longue durée de véhicules de moins de 3.5t, le remplacement de ces véhicules par des véhicules électriques ou à faibles émissions, le projet s'accompagnant de l'installation de prises électriques renforcées ou de bornes de recharge pour les véhicules professionnels.

L'EFS, s'agissant de l'immobilier :

- A réalisé des audits énergétiques de 28 sites en 2018 et 2019, qui ont conduit à des plans d'actions ;
- Recourt à des matériaux bio-sourcés à impact environnemental limité dans ses marchés de travaux ;
- « Relampe » progressivement ses locaux avec des éclairages LED ;
- Remplace progressivement ses équipements de climatisation-ventilation-chauffage par des solutions moins énergivores.

6.2. Promouvoir l'économie circulaire et raisonner en cycle de vie

Les obligations du décret n°2021-254 du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, ne s'appliquent pas aux établissements publics de l'Etat, et donc pas à l'EFS.

Pour autant, les acheteurs de l'EFS restent sensibilisés à cet axe d'amélioration des achats, et questionnent la possibilité de sa mise en œuvre régulièrement, tant pour les fournitures que pour les équipements.

Ainsi notamment au niveau national, les achats des consommables d'impression ainsi que le papier sont orientés sur des matériaux recyclés, des matériels tels que des téléphones portables et distributeurs de boissons, au niveau local, sont reconditionnés.

Le plan de progrès pourrait concerner les achats appelés médico-techniques, qui concernent les volumes financiers les plus importants dans notre Etablissement.

⁶ Disposition applicable hors période de pandémie, pour raison sanitaire.

Notre trajectoire

L'objectif du PNAD 2021-2025 est 100% des marchés notifiés⁷, à compter de 2025, intègrent une considération environnementale.

- La DAE⁸ fixe au national le plan de progrès suivant :

_Objectif EFS	2022	2023	2024	2025
Taux de marchés notifiés avec considération sociale	40%	60%	80%	100%

- L'EFS se fixe le Plan de progrès suivant :

_Objectif EFS	2022	2023	2024	2025
Taux de marchés notifiés avec considération environnementale	55%	75%	90%	100%

- Le taux ci-dessus mentionné sera décliné en deux sous-indicateurs, pour dénombrer les marchés de plus de 25k€HT (seuil de l'obligation de l'OPEN DATA), et les marchés de moins de 25k€HT.
- **Ce tableau de bord pourrait être complété de trois indicateurs :**
 - De l'indicateur PSP n°20 - numérique responsable : Montant des achats de matériels informatiques et téléphoniques reconditionnés sur l'année (consommable d'impression)
 - De l'indicateur relatif au montant acheté de produits destinés à être recyclés,
 - De l'indicateur relatif au montant acheté de produits issus du recyclage.

Depuis la diffusion de la circulaire n° 6363/SG de la 1^{ère} Ministre en date du 25 juillet 2022 relative au plan de sobriété de l'Etat, l'EFS a décliné son propre plan de sobriété, qui aura un impact sur la rédaction des exigences dans les marchés publics de l'EFS.

Le plan de progrès va donc reposer sur un ensemble de mesures :

- Tracer la donnée dans l'ERP de l'EFS,
 - Etablir une politique à 0% de plastique vierge par l'achat de produits issus du réemploi ou de la réutilisation des matières recyclées
 - Enjoindre les fournisseurs à supprimer, sinon a minima travailler à réduire les plastiques, emballages et suremballages, et à, de façon générale, réduire les déchets sur l'ensemble du cycle de vie du produit et l'empreinte carbone du produit ou du service proposé ; proposer des solutions de recyclage ;
 - Travailler avec les fournisseurs pour réviser les températures de conservation de certains réactifs ;
 - Mesurer, dans le cadre du partenariat instauré par le marché public notifié, le bilan carbone des fournitures et prestations, et mesurer les améliorations.
 - Mettre en œuvre les recommandations qui seront émises par le cabinet de conseil en traitement et prévention de la production des déchets.
- **En matière scientifique** en particulier,

⁷ Le PNAD ne fixe pas de seuil minimal en valeur des marchés notifiés.

⁸ La DAE effectue ses calculs pour les achats de plus de 40 000 €HT

- Evaluer toutes les solutions permettant des alternatives aux phtalates (chlorure de polyvinyle (PVC) et di-2-ethylhexyl (DEHP)),
- Définir une politique de réduction voire de disparition du DEHP dans un objectif de protection des donneurs, des receveurs et des collaborateurs tout en maîtrisant l'impact sur l'activité de l'EFS.
- **En matière d'immobilier** en particulier,
 - Tendre à respecter la biodiversité en pratiquant la reconversion de sites existants plutôt que la construction sur des zones agricoles ou boisées,
 - Promouvoir l'inventaire des mesures d'efficacité énergétique (revêtement blanc réfléchissant pour toitures, végétalisation des toits, installation de panneaux solaires, etc.).
- **En matière de goodies destinés aux donneurs de sang**, ne sélectionner que des produits écoresponsables référencés dans le catalogue goodies issu de marché national.
- **De façon générale, réévaluer les émissions directes et indirectes liées aux achats à travers le Bilan Carbone.**

7. Axe 4 - LA COMMANDE PUBLIQUE, OUTIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RESPONSABLE

Ce qui a été fait

7.1. Faciliter l'accès à la commande publique

L'EFS a diffusé sur son site internet en mars 2020 le **Guide d'information à destination des fournisseurs**, afin de présenter l'établissement national et le rendre accessible et compréhensible dans son fonctionnement aux opérateurs économiques.

Il est également en interne fortement conseillé de le joindre aux DCE, dossiers de consultation des entreprises.

Par ailleurs, pour les achats réalisés au niveau local, chaque établissement tend à favoriser le développement du circuit court et local, au niveau de chaque région, notamment par le biais de l'allotissement.

7.2. Innovation

L'EFS a placé en son siège national, une direction, la Mission de l'Innovation et des Etudes Stratégiques (MIES), ayant pour objectif l'organisation d'un point focal des actions innovantes susceptibles d'être mises en œuvre au sein de l'EFS par :

- l'accompagnement des porteurs d'idées dans l'évaluation de leurs idées et leur financement, le cas échéant ;
- l'identification des actions innovantes menées localement par les régions afin d'évaluer la pertinence de leur déploiement dans d'autres régions ;
- l'identification, l'analyse et l'évaluation de transferts de technologies développées à l'extérieur de l'EFS pouvant permettre de tendre vers un établissement plus moderne et plus efficient.

La MIES communique régulièrement avec la DAIM⁹ et la DJC, de façon à organiser ces procédures d'achats particulières.

Par ailleurs, la DAIM et la DJC sensibilisent les prescripteurs à ouvrir les marchés pour accepter les variantes, ou les options juridiques favorisent l'ouverture aux nouveautés, voire à l'innovation.

Notre trajectoire

L'EFS, à ce stade, mesure, dans le cadre du rapportage organisé avec les tutelles, les taux suivants, et il lui semble difficile de fixer pour l'instant des objectifs.

EFS	Réalisé 2021
Part du Chiffre d'affaires achats réalisés auprès des PME	22%

_Objectif EFS	Réalisé 2019
Part du Chiffre d'affaires achats réalisés auprès d'entreprises innovantes	21%

⁹ Cf. glossaire

- **Ce plan de progrès va reposer sur un ensemble de mesures :**
 - Réviser le **guide fournisseurs** pour insister davantage sur la RSE ;
 - Systématiser en sourcing les échanges sur **l'engagement RSE afin de sensibiliser nos fournisseurs** et définir la « juste demande RSE » au regard de la maturité du secteur d'activité économique, tout en incitant à élever le niveau d'engagement ;
 - L'EFS va s'inscrire dans démarche de la plateforme **APPROCH**, proposée par la Direction des Achats de l'Etat, l'idée étant de publier le plan achat prévisionnel pluriannuel pour que les entreprises voulant être sourcées en amont de la procédure, puissent l'être.
 - L'EFS va finaliser grâce à un nouveau **Système de Pilotage Achat**, une cartographie dynamique des achats afin de définir, par famille d'achats, a part des achats nationaux versus ceux qui resteront à un niveau local.
 - L'EFS va établir et partager davantage les **meilleures pratiques RSE pour les achats locaux**.

8. GLOSSAIRE

DAE : Direction des Achats de l'Etat

DAIM : Direction des achats, et de l'immobilier et de la maintenance au siège national de l'EFS

DCE : Dossier de consultation des entreprises

DJC : Direction Juridique et de la Conformité au siège national de l'EFS

DMU : Dispositif médical à usage unique

EFS : Etablissement Français du Sang, établissement public de l'Etat placé sous la tutelle du Ministre chargé de la santé et constitué de treize (13) Etablissements de transfusion sanguine (ETS) dont dix (10) en métropole et trois (3) dans les départements d'outre-mer

ESS : Economie Sociale et Solidaire

LED : light-emitting diode

PNAD : Plan national d'action de promotion des achats publics durables

PSPE : Plan des Services Publics Ecoresponsables

RSE : Responsabilité sociétale des entreprises

RSS : Réseau Social Solidaire

9. Annexe 1 – Préface du PNAD 2021-2025

L'élaboration d'un plan national d'action de promotion des achats publics durables répond à une politique européenne impulsée dès 2003 et soutenue par plus d'une vingtaine d'Etats européens qui ont d'ores et déjà adopté des plans d'actions. Juridiquement non contraignant, il a pour vocation première d'inspirer les organisations publiques et de les inciter à adopter une politique d'achats durables.

Plus largement, ce nouveau Plan national pour des achats durables (PNAD) 2022-2025 a vocation à formaliser la politique nationale en faveur de l'achat durable, tant public que privé.

Les objectifs en matière de commande publique durable, dans ses volets sociaux et environnementaux, s'inscrivent dans l'Agenda 2030 et la commande publique constitue un levier formellement identifié par les Objectifs de développement durable (ODD), notamment au sein de l'ODD 12 (Établir des modes de consommation et de production durables) et en particulier la cible 12.7 « Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales. »

D'autres objectifs contiennent des mesures pouvant également se rattacher à des actions portées par le levier de la commande publique. Ce nouveau PNAD place les objectifs de développement durable (ODD) au centre des actions qu'il entend promouvoir. En France, la seconde édition du plan (2015-2020) s'était fixé deux objectifs majeurs : « mobiliser les décideurs » et « accompagner les acheteurs ». La valorisation de ce plan et la mise en œuvre de ses différentes actions ont permis de faire de cette thématique une priorité nationale et locale et la promotion d'une vision plus globale des achats a également élargi le périmètre des acteurs concernés par sa mise en œuvre. Cette appropriation du plan a également été dynamisée grâce à la promotion d'outils pratiques et aux efforts réalisés par les partenaires et porteurs du plan. Pour autant, le plan a pâti d'un manque de suivi de ses actions, empêchant ainsi de mesurer l'évolution des pratiques d'achats durables et expliquant qu'il soit resté partiellement réalisé.

Depuis 2015, de nombreux plans gouvernementaux comprenant des mesures en faveur du déploiement d'une commande publique durable ont été publiés (Plan climat en juillet 2017, Plan biodiversité en juillet 2018) ainsi que différentes feuilles de route (Feuille de route économie circulaire en février 2018, Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée en novembre 2018 et pacte de croissance ESS en novembre 2019, Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique en septembre 2019, le « Cap vers l'entreprise inclusive » pour les entreprises adaptées).

Cette volonté d'accélérer la mobilisation d'une commande publique durable a d'ailleurs été portée par les parlementaires à travers des mesures renforcées d'intégration du développement durable dans la commande publique (loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable – **EGALIM** –, loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire – **AGEC** – et loi d'accélération et de simplification de l'action publique - **ASAP**).

La Commission européenne, à travers **Le pacte vert pour l'Europe** du 11 décembre 2019, a réaffirmé sa volonté de proposer de nouvelles mesures législatives et des orientations pour inciter les acteurs publics à une plus grande exemplarité dans leurs achats. L'objectif est de faire de ce levier économique un moyen efficace pour accélérer et consolider la transition vers des modes de production et de consommation plus vertueux afin de répondre aux grands enjeux liés à la préservation de la biodiversité, au changement climatique et à la protection des plus vulnérables. Le renforcement de ce levier constitue également une réponse aux attentes des citoyens formulées dans les différentes propositions portées par la **Convention citoyenne pour le climat**. Les citoyens ont en effet souligné le rôle de la commande publique durable en tant qu'accélérateur de la transition de modes de production et de consommation durable en renforçant notamment les clauses environnementales dans les marchés publics (Produire et travailler – objectif 7). Cette proposition a été traduite dans la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (**loi Climat et Résilience**), dont l'article 35 impose aux acheteurs publics de prendre en compte les considérations liées aux aspects environnementaux et sociaux.

Les achats sont aussi un levier essentiel de la politique publique de lutte contre le chômage et l'exclusion. Les objectifs poursuivis par la stratégie de lutte contre la pauvreté sont plus que jamais d'actualité au vu des difficultés sociales et économiques engendrées par la crise sanitaire. Si l'outillage juridique existe, à l'image des nouveaux cahiers des clauses administratives générales (CCAG), entrés en vigueur au 1er avril 2021, qui incitent à davantage intégrer des clauses sociales et environnementales, les dispositions sociales sont encore trop peu mobilisées dans la commande publique et ont vocation à être développées dans les années à venir. Enfin, le plan "**France Relance**", feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, doit donner naissance à une société plus durable, plus solidaire et plus indépendante dans laquelle la

commande publique, à travers la prise en compte toujours plus grande de considérations sociales et environnementales, aura un rôle majeur à jouer